



OBJECTIFS DE L'EXAMEN D'ADMISSION EN Grade 1 - Semestre 1

L'ESA attache la plus grande importance à cet examen préalable à toute entrée à l'Ecole. Ce n'est pas un examen traditionnel car, trop souvent, ces examens :

- ▶ soit opèrent une sélection inefficace sur des disciplines "prétextes" (mathématiques par exemple) n'ayant pas grand chose à voir avec l'architecture ;
- ▶ soit opèrent une sélection d'une efficacité redoutable sur un savoir-faire (graphisme...) et sur une pré-culture architecturale (les "grands architectes"...) qui, tous deux, doivent être repris à la base de toute façon.

Ce n'est pas non plus un test parapsychologique cherchant à contrôler un "QI" ou une quelconque prédétermination ou vocation, dont on sait qu'ils sont sujets à caution. Doit-on rappeler que le peintre Matisse fut refusé à l'examen d'entrée aux Arts Décoratifs et la liste est longue d'exemples analogues.

Notre discipline et notre manière d'enseigner étant ouvertes et anti académiques, c'est donc tout autre chose qu'il s'agit de déceler chez les candidats :

- ▶ l'ouverture d'esprit et la curiosité intellectuelle,
- ▶ la capacité d'écoute, de compréhension et de synthèse,
- ▶ l'aptitude aux travaux manuels et le goût pour le concret (bricolage).

Il s'agit toutefois d'éviter les handicaps trop lourds dans les points forts de l'enseignement : compréhension et expression en français ; structure de la représentation ; approche physique et géométrique. C'est, en résumé, l'appétit, l'éveil, le dynamisme et la motivation, associés à des indices de qualités ayant trait à l'imagination et à l'organisation, que nous apprécions.

▶ MODALITES PRATIQUES

8h30 **Accueil des candidats : informations détaillées sur le déroulement de la session**

9h00 à 13h00 : - **Analyse architecturale – Dessin d'observation (in situ)**
- **Rédaction d'un compte rendu (en salle)**
- **Dessin d'imagination (en salle)**

13h30 **Début des entretiens individuels (présentation du dossier de travaux personnels)**

Après délibération, les résultats sont annoncés oralement aux candidats et affichés ; ils sont confirmés par courrier aux candidats admis sous 8 jours maximum. Ce courrier de confirmation contient les modalités d'inscription définitive.

IMPORTANT : L'INSCRIPTION DEFINITIVE NECESSITE LE REGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE DANS UN DELAI DE 15 JOURS ET LA REMISE D'UNE COPIE DES DIPLÔMES DES LEUR OBTENTION.